

https://iaata.info/Sivens-Affaire-de-la-Caravane-8-janvier-le-suivi-du-proces-3007.html?debut_maj=50#maj13775

Commencez la lecture par la page 14 – 8 janvier 13h34

Sivens - Affaire de la Caravane - 8 janvier, le suivi du procès par IAATA

Publié le 8 janvier 2019 | Mis à jour le 9 janvier

En octobre 2014, alors que les travaux de déboisement dans la forêt de Sivens avancent pour construire un barrage inutile et imposé, la repression est forte. Le nombre de blessés s'accumule. Le 7 octobre, un gendarme jette une grenade desencercleante à l'intérieur d'une caravane où sont réfugié 4 personnes. L'une d'entre elle est grièvement blessée. La scene est filmée et largement diffusée sur internet.

Aujourd'hui, le 8 janvier 2019, a lieu au TGI de Toulouse le procès du gendarme qui a lancé la grenade dans la caravane. On fait le suivi du procès.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 21h39

C'est le verdict...

Le tribunal reconnaît coupable Vilamanya de violence volontaire.

- ▶ 6 mois de sursis
- ▶ 6 mois de suspension de port d'arme
- ▶ 1 000 € d'amende
- ▶ pas d'inscription au casier judiciaire
- ▶ pas de rétrogradage

Procès au civil le 3 avril 2019 pour décider du montant de l'indemnisation d'E.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 21h29

Après le procès, on va danser

Quelque soit le verdict du tribunal, demain il y après-midi de discussions puis soirée et boum. Ça se passe au Grobat (10-12 quai Saint Pierre) :

- ▶ 14h, accueil
- ▶ 15h, présentation des collectifs Désarmons-les et de l'Assemblée des blessés
- ▶ 16h, discussion autour du trauma des personnes blessées ou proches de victime de la police
- ▶ 17h30, projection Les Coups de leurs Privilèges (1h) suivie d'une discussion
- ▶ 20h, soirée ! (buvette et cantine sur place)
concerts : rbnb, ethno beat, lil fish

Fin de la soirée à minuit

PS : L'après-midi et la soirée se dérouleront dans un lieu de vie (avec des familles et personnes en galère). Merci de respecter les espaces de vie et les habitant·e·s.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 21h16

Le tribunal se retire pour le délibéré

Les avocats de la défense ont fini de parler. Comme le veut la procédure Vilamanya, qui semble se décomposer à mesure que le procès avance, est appelé à la barre pour s'exprimer. Il choisit de ne rien déclarer.

C'est la fin du procès (qui devait durer 3 heures). Le délibéré sera aujourd'hui !

Il n'y a plus de flics pour filtrer les entrées, c'est possible de venir assister au délibéré !

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 21h10

Le gendarme maréchal des logis Vilamanya a un deuxième avocat

Pas de plaidoierie technique, il va tenter d'émouvoir le tribunal.

Vilamanya a 30 ans au service de la gendarmerie, et il serait maintenant un bouc-émissaire pour le non lieu dans la mort de Rémi Fraisse [pas sympa de charger les collègues, il n'y a pas de défense collective chez les gendarmes ?]. « Ce procès c'est sacrifier un gendarme pour en finir avec Sivens ». Il a été utilisé à toute heure du jour et de la nuit pour un projet foireux.

A la ZAD de Sivens « les caravanes devenaient des chevaux de Troie ». Les caravanes peuvent dissimuler de graves dangers. Les ordres qu'ils reçoivent : « il faut avancer, il faut dégager, il faut sortir les gens des caravanes ». Alors il demande gentiment aux gens de sortir, mais ils ne le font pas...L'avocat décrit une ambiance dantesque pendant l'expulsion, contredisant complètement ce qui a été vu précédemment dans le procès. Vilamanya « peut dégoupiller au sens propre comme au figuré »...

Il joue plutôt bien, manie bien les silences et les changements de tons. On le nomme aux Molières. Un duo avec le procureur ?

Bon il se permet quand même de redire que ce n'est pas parce que la grenade est tombée dans la caravane qu'il visait la caravane [même défense que le gouvernement après la mort de Rémi Fraisse : « mais cette grenade, qui vous dit qu'elle a été lancée en direction de Rémi Fraisse ? »]

Ça a duré un peu trop longtemps quand même...

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 20h47

C'est pas ma faute à moi

Selon l'avocate de Vilamanya, le gendarme a fait un mauvais usage de grenade, mais la violence est involontaire [oui elle a bien dit ça]. Il ne voulait pas blesser, il a simplement utilisé la mauvaise manière. Elle tente le tout pour le tout en reconnaissant qu'il y a un débat à mener sur l'armement des flics et aussi sur les violences à Sivens mais le gengen n'a rien à voir avec ça. Il a simplement utilisé les armes qu'on lui donnait, suivi les ordres.

« Heureusement les dossiers (de flics violents) ne sont pas très nombreux » dit l'avocate. [Parceque les flics violents sont rares, évidemment !]. Vilamanya « a reçu une déflagration » au moment du réquisitoire [elle sait choisir ses mots...], ce serait trop dur pour lui de ne plus porter d'arme et d'être privé de maintient de l'ordre.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 20h32

Le mythe des méchant·e·s opposant·e·s

D'après l'avocate du gendarme, au moment des faits, il était convaincu du danger du groupe d'opposant·e·s, même s'il reconnaît après la confrontation qu'il n'y en avait en fait pas. Il y aurait pu avoir des cocktails Molotov dans la caravane...

Elle en fait des caisses sur le contexte, la peur, le stress du gendarme en ce début octobre 2014.

L'enjeu c'est de savoir si l'acte était volontaire ou pas. Elle raconte que Vilamanya est pas un cow-boy. L'avocate mine un lancer de grenade en biais sur le côté.

(Note : comme celle qui a blessé gravement R. D. avec une DMP à Paris en mai 2016, c'est pire...)

Pour elle, le gendarme aurait eu une « mauvaise perception de la situation ».

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 20h20

« Le respect des forces de l'ordre, c'est ça la démocratie »

Punchline de l'avocate du gendarme. (Nous, on trouve que c'est un peu superfétatoire comme argument.)

Elle ose dire qu'il y a eu peu de faits de violences qui ont été constaté à Sivens, mis à part l'affaire de la caravane, la mort de Remi Fraisse et un autre type à terre. C'est poussé comme tentative de défense.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 20h11

Plaidoierie de la défense

L'avocat du gendarme rejoint à peu près les réquisitions du procureur de la république. Il a peur que ce procès soit un peu le procès de Sivens ou celui de Rémi Fraisse, compte tenu du fait que le parquet ne poursuit pas le gendarme qui a lancé la grenade qui a tué Rémi Fraisse. Il craint que ce soit Vilamanya qui prenne pour tout le monde alors que c'est un bon gendarme : il a eu plein de récompenses (même après Sivens).

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 19h55

Réquisitoire du proc

Il demande 8 mois de sursis, 1 an d'interdiction de port d'armes, 3 ans d'interdiction de maintient de l'ordre contre le gendarme V. Il suggère aussi une interdiction d'être OPJ.

C'était du grand théâtre, mais souvent incompréhensible. [« Superfétatoire »](#) est le mot inconnu du jour que le procureur a réussi à caser dans son blabla !

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 19h20

Et voilà le discours du procureur !

Il commence par rappeler le contexte de violence actuelle, puis parle de « certains objets qui s'ils étaient introduit dans cette salle [les] obligerait à sortir » (il parle des lacrymos ?), et enfin il évoque Rémi Fraisse. Ensuite il compare les rapports sur le maintien de l'ordre écrits par la Ligue des Droits de l'Homme à ceux produits par les parlementaires.

Voilà maintenant qu'il demande un débat contradictoire et une explication publique du délibéré (???). Il fait aussi un parallèle étrange avec le trafic de stupéfiant.

« Son petit doigt lui chuchote à l'oreille : la justice est instrumentalisée ». Le procureur se demande si la caravane était un lieu d'habitation ou une épave (...), et voilà qu'il enchaîne sur le « côté maniaco-répressif des procureurs », le « monde de Oui Oui », etc.

Oui c'est confus, mais on soupçonne ce procureur de trop vouloir se donner. Ou de trop en prendre.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h51

Claire Dujardin poursuit

V. a utilisé son arme dans des conditions non conformes aux règles d'usage. Il ne peut pas dire que ce n'était pas volontaire, il a été formé et habilité à l'usage de cette arme au printemps 2014, Dujardin s'interroge sur le contenu de cette formation. Les rapports écrits des gendarmes ne mentionnent pas le lancer de cette grenade, sans vidéo il n'y aurait pas eu de procès possible. Et le commandant se dit satisfait du travail de V. ? Il n'y a eu aucune réaction de la part de la hiérarchie, pas d'enquête par l'IGGN (IGPN des gendarmes).

Elle revient ensuite sur la dangerosité de la grenade de désencerclement en s'appuyant sur les témoignages précédents.

Claire Dujardin conclue avec des témoignages de personnel de santé sur les séquelles engendrées la blessure d'E.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h41

C'est au tour de l'avocate d'E. de prendre la parole

Claire Dujardin commence dire que s'il s'agit de faire le procès du gendarme V. il faudra aussi revenir sur le contexte de l'expulsion. Il faut aussi reconnaître la faute qu'a commis le gendarme en balaçant cette grenade, une faute grave, une infraction. Démontrer la responsabilité de l'État viendra plus tard.

Le PSIG était venu en renfort du maintien de l'ordre, et sont censés avoir l'habitude de gérer un terrain. La fatigue et ses problèmes personnels ne sont pas des excuses, si c'était si difficile pour lui, qu'il prenne des congés !

Ce n'est ni un accident ni une erreur.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h29

Un autre gendarme arrive à la barre

Un nouveau témoin arrive, tout décoré en képi. C'est un gendarme qui a 31 ans de service derrière lui, qui a déjà été entendu par l'IGGN. Il était commandant à Gaillac entre 2012 et 2016. Il raconte la dure vie des gendarmes à Sivens. Pas de questions.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h26

On passe à un témoin côté gendarme

Un gradé est dans la salle : c'était le chef de Vilamanya. Il était déjà à la retraite à l'époque de Sivens. Il parle trois minutes en comptant les questions de l'avocat du gendarme. C'est inutile.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h22

L'exposé de Désarmons-les est toujours aussi précis

Il parle de la gradation théorique du maintien de l'ordre : du dialogue à la GLI-F4. Mais regardez plutôt la vidéo ci-dessous, c'est bien expliqué.

Il termine son exposé sur l'action à Sivens en précisant qu'elle a eu lieu en dehors de toute règle et qu'il faut interdire ce genre d'armes.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h16

I. de Désarmons-les fait un petit exposé

Le collectif existe depuis 2012. I. revient sur les blessé·e·s et les mutilé·e·s de la police : 53 recensées depuis 2007, 12 yeux crevés et 2 mains arrachés depuis le début de mobilisation des gilets jaunes. Il renvoie vers le livre L'arme à l'oeil de Pierre Douillard-Lefevre.

Pour l'État, les révolté·e·s sont des criminel·le·s ou des terroristes et il faut donc agir en conséquence.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 18h07

On passe au quatrième témoin, du collectif « Désarmons-les ! »

Le quatrième témoin est I. du collectif [Desarmons-les](#). Il commence à présenter le collectif. N'hésitez pas à visionner leur vidéo de présentation des armes des forces de l'ordre :

- [Présentation des armements des forces de l'ordre - Désarmons-les !](#)
par [Desarmons les](#)
- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h59

L'avocat du gendarme essaie de faire taire L. T.

Le président dit à l'avocat du gendarme de se taire (la salle aussi !)

L. T. raconte que les flics font des faux. Heureusement que dans l'affaire de la caravane, il y a une vidéo ! Sans cette vidéo, est-ce qu'il y aurait un procès ?

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h52

L. T. a été mutilé le 15 septembre 2016 pendant la Loi Travail

Il raconte son histoire suite à sa blessure. Il a perdu la vue suite à un hématome à l'oeil avec des fractures internes. Il a du avoir un suivi psy après sa blessure.

Il s'est par la suite renseigné sur les violences policières et a découvert des histoires où les victimes ont été dissuadé de porter plainte.

Il évoque, lorsque les flics passent en procès, les peines dérisoires.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h37

C'est au tour de L. T., un syndicaliste blessé de témoigner

Un autre témoin est à la barre : L. T., un syndicaliste qui a été mutilé par une grenade de la police.

<#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h33

J.-F. M. (de la LDH) est à la barre

Un autre témoin, de la Ligue des Droits de l'Homme, est là.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h24

Sivens, terrain d'expérimentation des flics

G. S. rappelle que Sivens a servi de terrain d'expérimentation et de coordination pour la gendarmerie, le PSIG (pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) et les CRS. Il n'y a eu aucun mot pour les actes d'humiliations et de violences quotidiennes. Il évoque une conférence d'un lieutenant qui parlait d'une « zombification des opposants ». Les stratégies de désescalade n'ont pas été appliqué.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h19

G. S. fait un historique de la lutte et des violences des flics

Il lit un témoignage d'une opposante qui parle des violences vécues.

Il rappelle les travaux illégaux et rappelle que 5 personnes s'étaient enterrées comme moyen de désespoir pour s'opposer à la destruction de la forêt de Sivens. Il parle de la violence des flics (qui a conduit à un trauma crânien) dès le départ des journalistes. Il raconte enfin les personnes qui étaient sur la zone, les pro-barrage et les fascistes.

La zone était sous contrôle de la police dès le 18 septembre avec la présence du PSIG.

Il évoque le lieu de vie Candy Mountain (aussi appelé Maison des Druides). Là bas, on signale 14 actes d'intervention avec des pressions quotidiennes avec des flashballs pointés, des insultes (notamment sexistes).

On assiste à un vrai cours d'histoire de la zad du Testet.

Pour celles et ceux que ça intéresserait, on vous invite à relire les différents textes parus sur [Tant qu'il y aura des bouilles](#)

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h11

Témoign de la partie civile

G. S., un témoin de la partie civile, rappelle la montée de la violence contre les opposant·e·s, l'attaque de la Métairie contre la FNSEA et que le nombre d'opposant·e·s grossissait face à l'offensivité des flics. Il évoque les différents modes de résistance, auxquels les flics répondaient toujours avec violence. Les gendarmes étaient offensifs et les manifestant·e·s défensifs.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 17h06

Texte lu par E. face au juge et à Vilamanya

Le texte qu'E. a lu (en partie) lors du procès.

Malgré les quatre années que j'ai passé à ruminer mes mots pour savoir ce que j'allais pouvoir vous raconter de mon malheur dans ce tribunal, j'ai décidé de ne pas livrer en pâture mes états de souffrances les plus intimes. La douleur, la culpabilité, l'angoisse et la colère qui m'ont habité m'ont assez pourri la vie comme ça. M. Vilamanya vous en êtes grandement responsable, mais il y a aussi M. Carcenac, M. Gentilhomme, et toute la ribambelle de technocrates éhontées qui ont œuvré pour défendre le barrage de Sivens. Mon histoire si je dois la raconter ce n'est pas pour tenter de faire pitié à un juge ou un procureur, mais pour remercier celles et ceux qui me soutiennent et qui m'entourent de leur solidarité.

Par ce que ce que ce qui m'importe davantage, c'est que, vous qui jugez, vous compreniez les combats dans lesquels je me suis engagé et ceux que je poursuis aujourd'hui. Car vous avez beaucoup trop tendance à condamner mes camarades sans connaître leurs histoires mais simplement en vous basant sur une image floue des idées que vous leur attribuez.

Cet homme en tenue militaire qui m'a blessé représente à lui seul un bon paquet d'oppressions contre lesquelles mes amies et moi luttons. Je vous rappelle que les oppressions sont sources de la souffrance de la plupart des habitantes de ce bas monde, pour les oppresseurs la souffrance est un signe de faiblesse. Je sais que par ce qu'il profite au quotidien des privilèges de sa domination il ne se laissera pas déstabiliser par une femme sans avenir comme moi, que ce soit par ma sensibilité ou par ma force. Mais tout de même, je veux que M. Vilamanya et ses compagnons des forces de l'ordre sachent qu'ils représentent beaucoup de ce que je déteste dans ce monde et je crois que c'est réciproque. Ce qui n'est pas réciproque en revanche c'est notre façon de le faire savoir : je n'ai jamais tenté de vous tuer.

En tout cas sachez que je suis bien vivante et que cette attaque après m'avoir fait sombrer ne m'a rendue que plus forte.

Forces de l'ordre, votre autorité est relative à la dangerosité de vos armes, j'aime trop ma vie pour vous la donner, je pleure ceux que vous avez tués, je ne me laisserai pas terroriser par vos uniformes.

Vous êtes nombreux, gendarmes qui avaient défendu les intérêts d'une entreprise vicieuse et d'un conseil général borné dans la forêt de Sivens. La stratégie de déshumanisation que vous avez mis en place en nous considérant au choix comme des parasites ou des terroristes, vous permettait de ne pas vous interroger sur le sens de votre travail et de votre présence dans cette forêt : il fallait simplement éliminer cette pourriture zadiste. Nul besoin donc de questionner le bien fondé d'une mission de maintien de l'ordre pour garantir l'avancée de travaux controversés. Les auditions des gendarmes présents le 7 octobre m'ont permis de constater que cette mission ne vous a

pas laissé indemne, « c'était la guerre » et peut être vous auriez préféré ne pas la faire. Comment se peut-il que des militaires formés et entraînés aux affrontements et à la guerre soient si effrayés par des idéalistes non violents qui se défendaient par des jets de cailloux et d'artifices artisanaux ? David contre Goliath, le mythe en vrai ?

Peut-être aviez-vous tout de même quelques doutes sur le bien fondé de votre mission ? Ou était-ce par ce que vous constatiez notre détermination malgré la disproportion des dispositifs ? Ou bien par ce que vos cibles ressemblaient finalement un peu à vos proches ?

Sur le terrain c'est vous qui avez gagné, la forêt et toute la vie qui remplissait sa zone humide ont été détruites à jamais, vous nous avez fait reculer, vous nous avez blessé, humilié et traumatisé sans compter, vous avez même tué un homme... et maintenant il vous reste quoi ? La fierté du travail bien fait ?

L'armée utilise des armes qui blessent et qui tuent, la justice punit et enferme, tout cela au service des gouvernements qui étouffent dans un silence éblouissant ceux qui se dressent face aux incohérences, à l'aberration, aux oppressions et à la destruction. Et tout va bien dans le meilleur des mondes.

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h47](#)

La défense du gendarme pose des questions à E.

Il parle du comportement des zadistes qui serait de plus en plus agressif. E. répond que c'est le comportement des flics qui a évolué. Elle dit que le gendarme n'a jamais voulu reconnaître les faits. La défense du gendarme joue la carte de la dissociation et essaie de faire dire sans succès à E. que les zadistes seraient des méchants.

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h43](#)

Pas de violences dans la caravane

E. rappelle qu'il n'y a pas eu de violences dans la caravane. Le gendarme n'a pas été menacé. Dujardin demande à E. si elle a encore des séquelles, elle dit que c'est compliqué à mesurer.

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h37](#)

Le juge s'énerve

Pendant ce temps, l'avocate Claire Dujardin pose des questions à E. qui rappelle qu'il n'y avait pas de procédure d'expulsions sur la caravane.

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h35](#)

E. envoi du lourd

Elle rappelle la mort de Rémi Fraisse et parle de justice bourgeoise !

(C'est sans doute le moment de rappeler qu'aujourd'hui la famille de Rémi Fraisse a demandé au Conseil Constitutionnel que le gendarme qui a tué Rémi Fraisse soit jugé en tribunal civil. Réponse le 17 janvier.)

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h32](#)

E. essaie de lire son texte

Le juge ne veut pas l'écouter, il dit que « le tribunal n'est pas une tribune politique ». E. poursuit : « Contrairement aux flics, je n'ai jamais essayé de tuer mes opposants » Le juge veut qu'elle conclue, elle finit son texte. Emotion dans la salle.

Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h29

Rappels du juge

Le juge rappelle l'hospitalisation et le nombre de jours d'ITT. Il rappelle les souffrances psychologiques et les séquelles.

- # Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h26

E. revient sur le moment de l'explosion de la grenade

Elle rappelle que la situation était calme au moment où le gendarme lance la grenade. Le gendarme a arraché la couverture. Elle n'a pas saisi la grenade.

- # Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h23

E. revient sur l'expulsion du camping-car

E. revient sur l'expulsion du camping-car à Gazad (qui était un autre lieu de vie que la caravane). Elle explique que la caravane n'était pas expulsable, car il n'y avait pas de décision de justice.

- # Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h17

E. à la barre

C'est au tour d'E. de parler : le juge refuse qu'elle lise un texte qu'elle a écrit.

Il lui demande pourquoi elle était à Gazad ?

Elle raconte un peu la situation avant, le saccage du four à pain par les gendarmes. Elle est venue à Gazad pour « prêter main forte »

- # Mise à jour : 8 janvier 2019 à 16h11

Ça fait mal une caravane sur la tête

La défense (c'est le côté gendarme donc, on n'est pas habitué) insiste sur la situation de danger. Elle insiste particulièrement sur le danger que représentait la caravane ...

- # Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h57

C'était vraiment obligé la grenade ?

Le proc fait dire au gendarme que personne n'était en danger et que l'utilisation de la grenade n'était pas indispensable pour tenir le terrain.

Le proc demande au gendarme ce qu'il aurait pu faire d'autre que de lancer la grenade. Le gendarme s'embrouille encore une fois.

Le proc demande quel est le sens de lancer une grenade à côté de la caravane. Réponse du gendarme : « faire peur avec le bruit »

- # Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h42

Dieu pardonne, pas le prolétariat

Le gendarme « regrette profondément » avoir blessé E.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h37

Claire Dujardin questionne le gendarme

C'est au tour de l'avocate de E., Claire Dujardin de poser les questions. Elle interroge le gendarme sur la manière de lancer une grenade.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h36

Grand seigneur

Le gendarme raconte que si E. était venu le voir en lui disant qu'elle était blessée, il se serait occupé d'elle.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h34

Vilamanya : « Je sais ce que je fais »

Après avoir lancé la grenade, le gendarme a dit à ses collègues : « Je sais ce que je fais ». Pour le juge Glavany, « on est en mesure de se poser la question ».

Le gendarme insiste sur sa fatigue. C'est vraiment dur la vie de flic ...

<#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h30

Comment lancer une grenade ?

Le juge liste les conditions dans lesquels les grenades peuvent être utilisées et annonce qu'elles n'étaient pas réunies. Pour rappel : la façon légale, c'est au sol en la faisant rouler. Comment la grenade a-t-elle pu se retrouver dans la caravane alors ?

Le gendarme dit qu'il a fait une erreur et qu'il n'aurait pas du la lancer.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h22

Le gengen s'embrouille

Le gendarme se perd dans sa mémoire : il revient sur ce qu'il a dit à l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et en garde à vue : finalement, il n'y avait pas de groupe d'opposant·e·s à côté de la caravane.

Le juge insiste sur ce changement de version. Il lui dit qu'il avait l'air déterminé à faire sortir les gens de la caravane. Le gendarme s'embrouille dans ses déclarations.

Finalement, le juge demande si il n'est pas simplement un mauvais lanceur ? Ça rit dans la salle.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h16

Problème de vision ?

Le gendarme raconte qu'il n'a pas vu où est tombé la grenade et qu'il n'aurait jamais voulu lancer une grenade dans la caravane. Là, on se demande : y'a vraiment besoin de remonter la vidéo ?

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h14

Audition du gendarme en cours

C'est le moment de parler pour le maréchal des logis Vilamanya.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h13

Problème de mémoire ?

Le gendarme a déclaré ne pas avoir voulu jeter la grenade dans la caravane mais sur des opposant·e·s qui venaient vers lui sur la gauche de la caravane. Toutes les photos et vidéos de la zone ce jour-là montrent au contraire qu'il n'y avait que des flics sur la zone sauf dans la caravane.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h04

Pauvre biquet...

Le gendarme est décrit comme étant « sur les nerfs et déprimé suite à une séparation ». Il y aurait même des gendarmes qui l'auraient vu pleurer sur le terrain. On comprend pas trop le rapport ? Ça légitime le fait de mutiler ?

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 15h02

Album photo

Le juge montre des photos de l'intérieur de la caravane et des bouts de grenade.

- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 14h48

Diffusion de la vidéo

Diffusion en cours de la vidéo où on voit clairement le gendarme Vilamanya du PSIG d'Albi lancer la grenade à l'intérieur de la caravane

- [Zad du testet le Psig d'Albi attaque la caravane de Gazad INEXPULSABLE](#)
par [Louve Testet](#)
- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 14h42

Ça s'est passé à Gazad

- La zad du Testet, début octobre 2014, ça ressemblait à ça :



- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 14h32](#)

Radicalisation de la Justice ?

Le juge, Jérôme Glavany, parle de la radicalisation des opposant·e·s au barrage de Sivens à partir d'août 2014, d'harcèlement des forces de l'ordre. Il montre des photos de herses, de cocktails Molotov et de barricades.

Même pour celles et ceux qui ont réussi à rentrer dans le TGI, ils et elles sont bloqués devant la salle d'audience : des flics sont devant et ne laissent personne rentrer.

[# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 14h24](#)

Rappel du contexte

À l'intérieur de la salle d'audience, c'est le rappel du contexte. À l'extérieur du tribunal, les flics font tout pour que le procès du gendarme Vilamanya ait lieu sans témoins.

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 14h17](#)

Début du procès

Le procès débute... Le gendarme est à la barre.

Impossible de rentrer dans le tribunal sans convocation. Ça commence à devenir une sale habitude ces procès à huis-clos.

- [# Mise à jour : 8 janvier 2019 à 13h59](#)

Une petite faim ?

Il y a de quoi manger au rassemblement (si vous n'êtes pas de la police !)



- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 13h51

« Vos grenades n'arrêteront pas nos luttes »



- <#> Mise à jour : 8 janvier 2019 à 13h34

Suivi du procès tout l'après-midi

Cet après-midi a lieu au TGI de Toulouse le procès du gendarme (le maréchal des logis Vilamanya) qui a blessé E. le 7 octobre 2014 à Sivens.

Une cinquantaine de personnes sont rassemblés en ce moment même devant le Palais de Justice. N'hésitez pas à les rejoindre.

Il y aura un débrief' du procès à 18 heures à Canal Sud (40 rue Alfred Dumeril), à deux pas du TGI. Pas mal de choses sont prévus autour du procès, notamment un après-midi et une soirée autour des violences policières demain au 10-12 quai Saint-Pierre. [Vous pouvez aller jeter un coup d'oeil au programme.](#)

Ici, on fait le suivi en direct du procès.